

**MISE A JOUR
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE
Annexion du périmètre fixé par convention de projet urbain
partenarial (PUP) sur la commune de Tourgeville**

**Le Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE
soussigné**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R151-52 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2012 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2013 portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2017 portant approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 janvier 2020 portant approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2021 portant approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2024 portant approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,

VU la convention de projet urbain partenarial (PUP) conclue entre la Société SOGEPROM REALISATIONS et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en date du 11 juillet 2025 fixant son périmètre d'intervention sur la commune de Tourgeville,

ARRETE

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcote fleurie.org

coeurcote fleurie.org

f in   

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 22 décembre 2012, modifié les 23 novembre 2013, 4 février 2017, 24 janvier 2020, 26 mars 2021 et 27 septembre 2024 est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexée la convention de projet urbain partenarial (PUP) conclue entre la Société SOGEPROM REALISATIONS et la Communauté de Communes

Cœur Côte Fleurie en date du 11 juillet 2025 fixant son périmètre d'intervention sur la commune de Tourgéville.

Article 2 :

La mise à jour est effectuée dans les documents tenus à la disposition du public et plus précisément dans le dossier « 5. Annexes » ;

1. au siège de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;
2. dans les mairies de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville ;
3. dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
4. dans les locaux de la Préfecture du Calvados ;
5. dans les locaux de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois minimum au siège de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et au siège de la mairie de Tourgéville.

Article 4 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- 1 - Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées : Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville.
- 2 - Monsieur le Préfet du Calvados.
- 3 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.
- 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcote fleurie.org

coeurcote fleurie.org



Fait à Deauville, le 19/11/2025

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 20/11/2025
Qualité : Président

